Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Sud Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Février 2015

N°110

Elections UES : page 1

Astreintes, Entrées Sorties, consultation : page 2



Solidaires
Unitaires
Démocratiques

ELECTIONS PROFESSIONNELLES UES GFI :

Choisir un syndicat engagé et solidaire, c'est voter et faire voter SUD GFI

POURQUOI SUD Groupe GFI

SUD Groupe GFI est le premier syndicat de l'UES GFI depuis de nombreuses années.

SUD Groupe GFI est un syndicat de terrain : Proche des salariés, nous intervenons directement auprès des Directions Régionales ou Nationale pour résoudre les relations conflictuelles, faire appliquer vos droits et les accords d'entreprise. Nous intervenons régulièrement auprès de l'inspection du travail et obtenons souvent satisfaction lorsque la Direction s'entête dans le déni.

SUD Groupe GFI est un syndicat d'action : Nombreux sont les salariés qui font appel à nous pour les défendre durant des procédures disciplinaires. Nous effectuons ce travail avec sérieux, nous accompagnons les salariés jusqu'au bout. **SUD groupe GFI mène actuellement une dizaine d'affaires devant les prud'hommes** (discrimination liée au sexe, licenciement pour fautes fictives ou montées de toutes pièces, discrimination syndicale, non respect des accords et du droit).

SUD Groupe GFI est un syndicat démocratique : Nous consultons les salariés avant de définir nos revendications au cours des différentes négociations, nous consultons nos adhérents qui décident de la signature des accords.

SUD Groupe GFI défend l'unité syndicale : Si chaque syndicat a ses spécificités, ses priorités, ses modes de gouvernance, nous sommes persuadés que les meilleurs résultats s'obtiennent dans l'unité. Nous refusons les polémiques et ne répondons jamais aux attaques.

SUD Groupe GFI privilégie la Solidarité : Nous défendons tous les salariés sans exception, nous essayons de créer des liens de solidarité entre tous, car c'est ensemble que nous sommes plus forts.

ELECTIONS UES PREMIER TOUR

Vous êtes proches des idées du Syndicat SUD Groupe Gfi, vous vous reconnaissez dans les salariés qui composent nos listes :

Il est important de voter au 1er tour.

En effet même si le quorum n'est pas atteint (plus de 50% des électeurs ayant votés), tous les votes sont comptabilisés pour calculer la représentativité des syndicats.
Notre but est d'atteindre plus de 30% au niveau national, car ainsi la direction, comme depuis 10 ans, est plus attentif aux revendications de SUD, et cela nous permet de faire bouger leurs propositions plus favorablement pour les salariés, comme par exemple, sur le travail de nuit, l'égalité professionnelle. Bien sûr, on pourrait faire mieux, mais pour cela il faut montrer à la direction que lorsque vos représentants parlent, c'est au nom de plusieurs centaines de sympathisants, et de milliers d'électeurs.

Alors voici quelques consignes :

- Dès le 27 janvier 2015 vous recevrez à votre domicile votre identifiant et votre code secret. Si le 30 janvier vous n'avez rien reçu, appelez le 02 96 50 50 00 (plateforme téléphonique 24h sur 24 et 7j sur 7).
- Vous devez voter 4 fois : CE titulaires + CE suppléants + DP titulaires + DP suppléants
- Les élections commenceront le vendredi 30 janvier à 9h00 et se termineront le jeudi 5 février à 14h00.
- **MOBILISEZ VOUS ET NE RAYEZ AUCUN NOM DE LA LISTE SUD :** nous avons besoin de toutes vos voix.
- **NOUS COMPTONS SUR VOUS ET VOS COLLEGUES**. N'hésitez pas à diffuser nos professions de foi que vous trouverez sur notre site :

  www.sudgfi.fr

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 05 63 79 52 18
Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Eric CASSAGNAUD (GFI Chronotime) 06 49 92 72 21
Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Antoine HUOT (Grenoble) 06 51 43 52 50
Didier LASSISSI (Ile-de-France) 06 32 53 32 88
Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr** *ou:* 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

ASTREINTES : GFI ENCORE EN FAUTE

La Direction consciente de déborder du cadre légal, en l'absence d'accord d'entreprise, a décidé de convoquer les organisations syndicales sur le sujet des astreintes au mois de septembre. La négociation, menée de mauvaise foi puisque sans volonté d'avancer sur ce sujet, s'est soldée par un constat d'échec au mois de décembre.

Une fois cette formalité passée, notre Direction a allègrement franchi la deuxième étape de son plan d'action : la rédaction d'une note de service, donc décision unilatérale de l'employeur. C'est cette note qui a été présentée en CCE puis dans les différents CE pour consultation.

Outre le fait que la Direction refuse catégoriquement de réviser le montant des compensations fixées en 2007, les élus se sont opposés à la mise en place de cette note car sa rédaction manque de rigueur et autorise des applications qui ne respectent pas le code du travail et les jurisprudences.

L'Intérêt d'avoir des syndicats et des élus combatifs !

Le syndicat SUD Groupe GFI a saisi l'inspection du travail afin de dénoncer l'application de cette note de service néfaste pour les salariés en insistant sur 3 points :

- **Le volontariat :** En l'absence d'accord collectif et si cette possibilité n'est pas inscrite dans le contrat de travail, l'astreinte ne peut être imposée au salarié contrairement à ce qui est indiqué dans la note de service (article 2.3 et 2.4)

- **La fréquence et la durée des astreintes** ne doivent pas nuire à la santé des salariés et doivent respecter un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. En autorisant 26 semaines d'astreintes par an et des astreintes d'une durée de 14 jours, la Direction ne respecte pas ses obligations et la directive ministérielle qui traite de ce sujet.

- **Repos hebdomadaire et quotidien :** La loi prévoit que chaque salarié doit bénéficier d'un repos quotidien de 11 h consécutives et de 35 h hebdomadaires. La Direction en décide autrement en permettant le report de ce repos ou en autorisant des astreintes de 14 jours consécutifs.

Le CE de GFI IP appuiera cette demande auprès de l'inspection du travail en transmettant le compte rendu de la réunion houleuse du 22 janvier.

Les Délégués du Personnel GFI IP ont analysé les comptes-rendus mensuels. Des infractions au repos hebdomadaire et quotidien existent toujours malgré la mise en place, sur les sites pilotes, du nouveau module associé au CRA35 permettant la saisie des astreintes. Ils réclament la récupération des repos non pris, une information claire aux salariés et une vigilance particulière aux managers sur ce sujet, important pour la santé des salariés.

NOMINATIONS : LA VALSE DES CHEFS

Début 2015, la valse des chefs dans la cour du roi reprend avec 8 nouvelles nominations. Encore des gros salaires qui vont venir plomber les comptes et les mêmes qui vont nous expliquer que tout va mal et que les salaires sont gelés.

SUD Groupe GFI défend une **politique salariale** décente, des **plans de formations** ambitieux et des **perspectives de carrières** motivantes pour tous les techniciens et analystes, ingénieurs, chefs de projets, …

DEMISSIONS : La valse des salariés

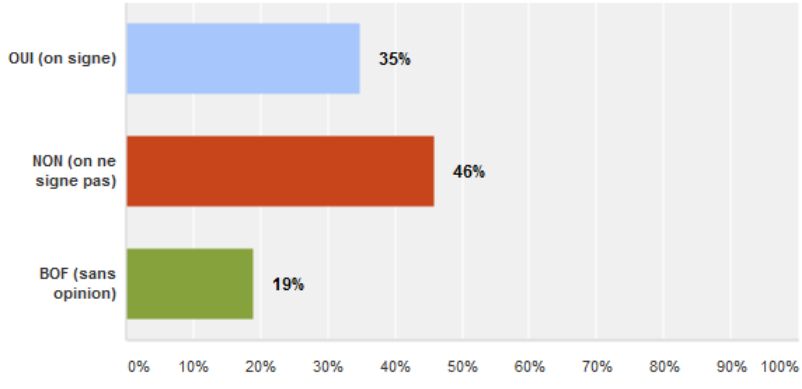
Une pratique que nous dénonçons au conditionnel, puisque rien n'est officiel, et n'existerait donc pas :
Dans certaines agences, lorsque vous n'êtes plus aussi opérationnel qu'avant (* opérationnel = facilement placé chez un client), on vous proposerait une transaction pour partir. On vous demanderait de signer deux refus de mission bidons, pour vous reprochez une faute grave et de faire des faux rendez-vous pour entretien préalable, et ensuite on vous propose un montant transactionnel pour partir. Ainsi pas de rupture conventionnelle officielle, comme ça ni vu ni connu, j'embrouille les représentants du personnel, l'inspection du travail, …
En effet trop de licenciement de salariés pourrait se requalifier en plan de sauvegarde pour l'emploi. Il faut savoir que si Gfi embauche beaucoup de salariés, un nombre presque équivalent quitte Gfi.

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

NEGOCIATIONS

Nos adhérents ont pu s'exprimer sur la dernière paritaire, concernant l'avenant pour les cadres modalité 3, dont nous vous parlions le mois précédent. Pour signer cet avenant, il fallait aussi être d'accord pour signer l'accord RTT de 2001, puisque la Direction nous a appris lors du CCE de janvier que cet accord devenait un avenant à cet accord RTT, sans jamais en avoir parlé durant les négociations de septembre à décembre 2014!

Voici les résultats de ceux qui se sont exprimés.



SUD Groupe Gfi ne signera donc pas cet avenant, qui oublie 95 % des salariés, qui déresponsabilise la Direction vis-à-vis de ses obligations sur la santé des salariés et qui ne contient que très peu d'avancées par rapport à celui de SYNTEC.

Union Syndicale Solidaires